

l'heure est à l'action et au rassemblement

Applaudi par Laurence Parisot, présidente du Medef, N. Sarkozy, avec le gouvernement et la majorité, profite de la crise pour instaurer une austérité sans précédent. Il promet l'extension des contrats précaires, le travail du dimanche... et diminue le budget de l'emploi de 14 % ! Il promet aux salarié-e-s de travailler jusqu'à 70 ans pour espérer ne pas mourir dans la pauvreté.

Cette panoplie de mesures, hélas, parle beaucoup aux femmes, qui sont déjà les plus nombreuses dans la distribution, les plus nombreuses en contrat précaire, les plus nombreuses à percevoir des bas salaires.

Éminisme Commu

sur le site du PCF
pcf.fr/femmes

commission
Droits des femmes/féminisme

Ce mépris du gouvernement pour les salarié-e-s est insupportable. Les enseignants, qui sont en grande majorité des enseignantes, celles des éco-

les maternelles, celles qui apprennent à lire aux enfants, que l'on accuse d'être trop payées, à qui on demande d'en faire encore plus puisqu'on supprime quantité de postes, ont fait la démonstration dans la rue qu'elles/ils n'acceptaient pas ce mépris. Il faut que ces révoltes contre l'humiliation convergent pour faire échec à la politique de N. Sarkozy.

Le 25 novembre, *Journée internationale contre les violences faites aux femmes*, 15 000 pétitions exprimant le refus de la situation faite aux femmes, en particulier des violences dont trop d'entre elles sont victimes, ont été déposées à l'Assemblée nationale.

Cela va faire un an que les groupes CRC au Sénat et GDR à l'Assemblée nationale ont déposé la proposition de loi défendue par les associations. Elle permettrait une approche globale des agressions que subissent les femmes, qu'elles soient physiques, psychologiques, morales, dans le cadre privé ou public.

Les parlementaires de la majorité, comme la secrétaire d'État Valérie Létard, se plaisent à dire qu'il faut améliorer le dispositif. Dans la pratique, on en est toujours au même point. Et, circonstance aggravante : le gouvernement veut supprimer le *Service des droits des femmes et de l'égalité* (SDFE).

Il y a urgence à ce que tous les politiques prennent conscience qu'on a besoin de cette loi, tant sont nombreuses les femmes qui se heurtent à l'absence de moyens efficaces pour se soustraire à ces violences, pour retrouver leur dignité, leurs droits, les moyens de vivre et d'élever leurs enfants.

Nicole Borvo
sénatrice

NOVEMBRE 2008

Activité de la commission nationale

Journée internationale contre les violences

Pages 2-3-4

Activité des commissions départementales

Le Morbihan et la Savoie contre
les violences faites aux femmes

Page 5

Élections

Municipales, cantonales 2008
quelle parité ?

Page 6

Actions unitaires

Pétition pour une loi cadre contre
les violences faites aux femmes

Page 7

Pétition : 1 million de signatures
pour le droit à l'IVG en Europe

Page 8

Agenda

Page 9

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES

colloque : un signal fort pour l'exigence d'une loi cadre

accueil
de
Marie-George
Buffet

Mesdames, messieurs, chères amies

Je suis particulièrement heureuse d'ouvrir ce colloque ici à l'Assemblée nationale. Heureuse et surtout motivée parce qu'il témoigne de notre engagement commun contre les violences faites aux femmes. Motivée parce que cet événement manifeste la persistance du militantisme en faveur du droit des femmes dans notre pays. Et motivée, aussi, que mon groupe de la gauche démocrate et républicaine, avec Martine Billard, et mon parti, le PCF, aient pu contribuer, avec vous toutes et tous, à l'élaboration du projet de loi qu'à l'action pour qu'il devienne loi de la République.

Pour autant, nous savons que nous ne sommes pas au bout de ce combat. Et nous sommes ici pour lui donner encore plus de force, pour réfléchir ensemble aux moyens de le faire avancer et de gagner la discussion et l'adoption de la loi. C'est un des derniers paliers à franchir, et ce n'est pas le moindre. Car il touche au fondement même de la construction de notre société et de ses représentations. Dans cette assemblée où nous ne sommes que 107 femmes députées, nous en savons quelque chose ! Et n'est ce pas choquant de voir comment a été étouffée la violence dont a fait preuve contre sa campagne le député de Moselle auquel certains ont malgré cela voulu rendre hommage dans cette enceinte ?

La réalité, nous la connaissons. Les violences faites aux femmes sont un véritable fléau qui touche tous les territoires, tous les milieux sociaux. Le dernier rapport rendu par l'Observatoire de la délinquance confirme cette douloureuse réalité qui, selon Cyril Rizk, son responsable, se traduit par le fait que "le milieu familial et la sphère privée sont quasiment aussi dangereux que la voie publique".

Aujourd'hui encore, une femme meurt tous les 2 jours 1/2 sous les coups de son conjoint. L'enquête ENVEF recense 1 590 000 femmes victimes de violences conjugales, 1 499 900 femmes victimes de harcèlement sexuel dans l'espace public, 50 000 femmes victimes de viol. À ces chiffres, il faut ajouter 30 000 femmes et filles excisées ou menacées de l'être, 70 000 jeunes filles mariées de force. À chaque fois que je donne ces chiffres dans d'autres assemblées que la nôtre, je sens que l'on ne me croie pas, ou plutôt, pour certains, qu'on ne veut pas l'entendre.

Mais cette réalité en révèle une autre, moins apparente celle-ci : celle d'un système de domination patriarcal plaçant les femmes dans une situation inégalitaire, au point de faire subir à leur personne des violences physiques ou psychiques trop longtemps considérées comme relevant du domaine privé. Faire du domaine considéré comme privé une affaire politique, on le sait, est l'objet du combat féministe depuis très longtemps. Et grâce à la permanence de votre mobilisation, de nouvelles étapes législatives ont été franchies pour aller dans le sens du droit des femmes contre les violences liées à l'expression de la domination masculine. Je pense à celle contre le viol, à celles contre les violences conjugales ou le harcèlement sexuel. Pour autant, nous sommes encore loin d'avoir tout gagné. La loi cadre que nous avons construite ensemble est sur le bureau de l'assemblée et... elle attend !

Et sa discussion, son contenu font l'objet de notre colloque d'aujourd'hui. Obtenir, ne serait-ce que la discussion au sein du Parlement de ce projet, serait déjà un événement, les conséquences directes de la domination seraient mises sous les feux des projecteurs, les élus de la nation seraient obligés de se prononcer, cette violence deviendrait alors objet politique, objet public.

Mais allons maintenant sur le contenu de cette loi cadre. Une première remarque, ce serait une rupture avec l'approche de la question de la droite qui nous gouverne. En effet, aujourd'hui, les violences faites aux femmes sont envisagées sous le prisme de la délinquance et donc de la répression qu'il faut lui opposer. La loi que nous avons élaborée, j'ai été fière de la déposer, avec mes collègues, sur le bureau de l'Assemblée, et par mes camarades sénatrices sur le bureau du Sénat, permet d'envisager autrement cet enjeu. Sous l'angle global des causes de la violence à l'égard des femmes – celui du sexisme – et se proposant d'agir non seulement pour réprimer les auteurs de violences, mais aussi – et surtout – pour éradiquer ces comportements de notre société en prenant des dispositions permettant de les prévenir avant le passage aux actes. Cette loi est une loi de prévention. Car ce que nous voulons, c'est avant tout que ces violences cessent ! Et donc agir en amont pour les empêcher.

Or, ce que porte notre loi cadre, justement, est une interpellation de la société sur la façon dont elle fonctionne. Tous les secteurs sont énoncés, santé, école, justice travail. Tous les droits sont traités. Ce qu'elle porte, c'est la nécessaire contestation des dominations à l'œuvre dans notre société utilisées par le capitalisme sur le dos des femmes – et des hommes – qui ont aujourd'hui à subir sa crise. Ce qu'elle porte, c'est un appel à l'émancipation, à la liberté, au droit de la personne à l'intégrité. En portant une démarche féministe, elle interroge chacun, chacune sur notre devenir commun, sur notre volonté de construire ensemble une société de liberté et d'égalité.

C'est aussi pour ces mêmes raisons que la route vers son adoption n'est pas encore complètement tracée. Nous avons travaillé durant trois ans à son élaboration et il faut rendre hommage au CNDP et à Suzy Rotjman qui, par leur opiniâtreté, ont permis de donner cet aboutissement à notre travail commun. Ce travail demande d'urgence à rentrer dans la vie. Or la démocratie n'est pas le propre du fonctionnement de nos institutions. Cependant, si les bureaux des deux assemblées le veulent, ils ont la possibilité légale de mettre ce projet à leur ordre du jour. Nous pouvons donc encore nous mobiliser pour parvenir à notre objectif. À ce jour, 15 000 signatures ont été recueillies sur la pétition qui l'exige. Nous les déposerons ensemble mardi prochain auprès du président de l'Assemblée, ce mardi 25 novembre qui est censé être, depuis 1981, la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Ce colloque qui a lieu à Assemblée nationale est aussi l'occasion pour moi de rendre hommage aux 33 premières femmes députées élues en 1945. Ce colloque contribuera, je n'en doute pas, à donner de la force à cette exigence et je lui souhaite donc tout le succès qu'il mérite.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES

colloque (suite)

Le colloque a rassemblé 240 participantes et il a permis de revenir sur des points importants de la loi cadre et le besoin d'un débouché politique. Des questions pertinentes ont été abordées sur la nécessité de rupture avec les dominations patriarcales.

Pour **Geneviève Fraisse, philosophe, CNRS**, l'universel peut parfois mentir et pourtant nous voulons toutes habiter la maison de l'universel, ce qui implique parfois de partir de la réalité et constater que les femmes subissent des violences spécifiques d'où l'intérêt de se battre aussi sur des droits spécifiques. Question qui reviendra chez nombre d'intervenants à propos de la mise en place des tribunaux d'exception travaillant sur la question des violences à l'égard des femmes. Pour toutes, l'impératif est de sexuer la politique. Cette première table ronde a également porté sur le chiffre indispensable pour mettre en lumière la réalité vécue par les victimes.

Nicole Savy, Solidarité femmes, reviendra sur les questions de domination d'un groupe sur l'autre, les femmes sont encore sous l'emprise de l'homme et 80 % des délits commis ne sont pas déclarés. La législation est pour elle trop éparpillée.

Maria Ines, SNPES-PJJ, développera la question de la double compétence des tribunaux pour enfants, traitant avant tout les causes pour avoir une justice humaine permettant de comprendre les sanctions.

Pour **Catherine, Femmes solidaires**, les violences et mutilations s'universalisent partout dans le monde. En France, le gouvernement nous joue la carte du compassionnel et du tout sécuritaire, nous ne voulons de ni l'un ni l'autre, d'où l'intérêt de la loi cadre qui porte particulièrement sur les aspects préventifs.

Doris Benagas, avocate et l'une des auteures de la loi espagnole, fera le bilan de la loi espagnole en soulignant qu'aujourd'hui des référents sont nommés dans les tribunaux et commissariats pour recevoir de façon spécifique les femmes. Nous constatons de ce fait que les femmes osent davantage porter plainte, les chiffres deviennent de vrais instruments de mesures. Elle analyse qu'il y a besoin de mettre en place une formation de grande ampleur et adaptée pour tous les personnels ayant à traiter des violences faites aux femmes. Un des domaines où des efforts sont à faire.

Bernard Lampert, philosophe, fera état du travail de réflexion à propos du besoin d'une articulation pour les avocats du pénal et du civil afin d'appréhender la nature des violences, de les articuler entre elles pour les nommer dans une double dimension comme facteur de domination et de destruction des victimes. Il plaide pour avancer sur

la reconnaissance d'un délit spécifique concernant les violences conjugales, proposition qui ne doit pas nier que le viol considéré comme crime, y compris au sein du couple, doit être maintenu.

Ernestine Ronai, responsable de l'observatoire, mis en place dans la précédente mandature du Conseil général contre les violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, insiste sur la volonté politique qui a présidé à son existence. Il a permis de briser le silence sur cette question et cela interpelle tous les acteurs sociaux du département. Actuellement, l'observatoire mène campagne contre le mariage forcé, ainsi que pour obtenir, dans chaque ville du département, un logement réservé à l'accueil des femmes victimes de violences. Toute son expérience a conduit à affirmer qu'une loi globale est aujourd'hui nécessaire pour traiter l'ensemble des questions auxquelles les femmes sont confrontées.

Les avocats Anne Jonquet et Claude Katz, exerçant notamment en Seine-Saint-Denis, font le constat, dans l'exercice de leur fonction, que malgré l'arsenal de législation, ils sont encore face à des problèmes insolubles, la rapidité et la banalisation des procédures au milieu d'autres affaires comme le vol ou la petite délinquance. Anne et Claude sentent qu'il faut aussi agir dans leur milieu professionnel pour faire comprendre que les violences faites aux femmes ne sont pas de simples délits.

Hélène Franco, présidente du syndicat de la magistrature, émet une réserve quant à la nécessité de tribunaux d'exception qui pourrait conduire à une sorte de législation communautaire et nier les fondamentaux de l'origine des violences.

Question que ne partage pas **Serge Portelli, vice président du tribunal de grande instance de Paris**. Il indique qu'il a lui-même évolué sur la nécessité des tribunaux d'exception parce qu'il est confronté de façon permanente à des tragédies concernant les victimes et qu'il faut prendre la mesure du drame social que cela représente. Il est aujourd'hui convaincu du bien fondé de la loi cadre.

Patricia Romito, auteure du livre Un silence de morte, la violence occultée, partira de la simple remarque : "On dit victime d'accident du travail, on ne dit pas victime de violence d'un homme". Pour elle, voilà où commencent les ambiguïtés, la société ne reconnaît pas encore ces faits et banalise de fait les causes et les responsabilités, il faut un grand débat en France notamment avec la loi cadre pour mettre des mots sur les faits.

Ensuite, ce fut le tour des formations politiques de gauche de donner leurs points de vue, en quelques minutes, car le temps était venu de rendre la salle !

Élisabeth Ackermann



JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES

colloque (suite)

Laurence Cohen

Cette journée de travail a montré l'importance de cette loi cadre :

- 1- Elle nomme en tant que telle la domination patriarcale comme étant la source des violences faites aux femmes.
- 2- Elle prend ce fléau dans sa globalité et pas seulement du point de vue des violences conjugales.
- 3- Elle contient tout un volet consacré à l'éducation, à la prévention.

Dans un moment de bataille idéologique intense où nous sommes confrontés à une véritable révolution réactionnaire de la part de Sarkozy, les violences faites aux femmes peuvent apparaître comme un problème mineur. Le gouvernement en est très

conscient, lui qui préfère traiter des seules violences conjugales et de manière très fragmentée. Il faut donc redoubler d'efforts pour modifier le rapport des forces, en élargissant le rassemblement de tous les progressistes en faveur de la loi cadre.

C'est la force de notre rassemblement qui nous a permis de pouvoir déposer une telle loi, maintenant il faut imposer qu'elle soit à l'ordre du jour des 2 assemblées, puis adoptée. Les partis politiques de gauche ont une responsabilité particulière, celle notamment de porter les revendications des féministes jusqu'aux institutions.

Comme vous avez pu le constater tout au long de cette journée, le Parti communiste est partie prenante de cette loi, nous continuerons donc à tout faire pour qu'elle soit enfin votée.

Dans la foulée du Colloque, mardi 25 novembre, un rassemblement s'est tenu devant l'Assemblée nationale pour interpeller les parlementaires sur la nécessité d'une loi cadre contre ce fléau que représentent les violences faites aux femmes.

15 000 signatures de la pétition ont été déposées auprès de Monsieur Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale. Des engagements ont été pris.

Ci-dessous, le communiqué faisant suite à la rencontre.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un premier pas vers une loi cadre contre les violences faites aux femmes ?

À l'appel du *Collectif national droits des femmes*, mardi 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, plusieurs militantes féministes se sont rassemblées devant l'Assemblée nationale pour remettre plus de 15 000 signatures de la pétition exigeant une loi cadre contre les violences faites aux femmes.

La proposition de loi a été élaborée en 2006 par le CNDF et déposée par le groupe communiste, républicain et citoyen du Sénat et le groupe de la Gauche démocrate et républicaine de l'Assemblée.

La délégation composée de Maya Surdut et Suzy Rojzman, porte-paroles du CNDF ; Marie-George Buffet, députée communiste ; Martine Billard, députée Vert a été reçue par Monsieur Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale. Nous nous félicitons qu'enfin Monsieur Accoyer se soit engagé à mettre en place une commission d'évaluation pour formuler des recommandations pour lesquelles il veillera personnellement à ce qu'elles soient bien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

C'est aujourd'hui une première victoire mise au compte du CNDF, des femmes, des féministes, des militantes associatives et politiques de gauche.

Parce que les violences sont un véritable fléau pour les femmes, pour la société toute entière, il faut multiplier les initiatives, élargir le rassemblement de toutes celles et de tous ceux qui veulent une société de pleine égalité.

Les communistes, partie prenante du CNDF, poursuivront leurs efforts pour obtenir la mise à l'ordre du jour de l'Assemblée, de la proposition de loi cadre.

Laurence Cohen

responsable de la commission nationale *Droits des femmes/féminisme*

L'engagement de Bernard Accoyer va se traduire par la mise en place d'une commission qui normalement devrait avoir des moyens conséquents pour mener à bien une réelle évaluation concernant ce fléau.

Pour autant, l'action doit se poursuivre car cette première victoire doit se prolonger par le débat et l'adoption de la loi cadre à l'Assemblée et au Sénat.

ACTIONS DÉPARTEMENTALES contre les violences faites aux femmes

À Chambéry, en Savoie,

le PCF, les organisations féministes départementales ont organisé mardi 25 novembre une exposition et un débat public pour lutter contre toutes les discriminations et violences dont sont victimes les femmes.

À cette occasion, les participantes ont pu prendre connaissances des données chiffrées grâce à l'exposition réalisée par *Femmes solidaires*.

À l'occasion de la Fête de l'Humanité dans le Morbihan

qui a eu lieu les 28, 29 et 30 novembre, la commission départementale *Droits des femmes/féminisme* a tenu un stand entièrement consacré à l'exigence de voir mise à l'ordre du jour la loi cadre contre les violences faites aux femmes.

Un nombre important de signatures a été recueilli sur la pétition pour interpeller les parlementaires afin que ce projet de loi soit débattu et voté à l'Assemblée nationale et au Sénat.

MUNICIPALES ET CANTONALES 2008 où en est-on de la parité ?

À travers les chiffres ci-dessous, nous verrons une fois de plus que les manquements de la loi pour l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électifs se traduisent par des inégalités notables concernant la parité dans les fonctions de maires et de conseillers généraux.

En effet, si l'on peut se satisfaire qu'aujourd'hui, pour les villes de plus de 3 500 habitants, la parité soit exigée sur les listes et les exécutifs municipaux, il n'en est pas de même pour la fonction de maire et encore moins pour la fonction de conseiller général.

MUNICIPALES

Dans les villes de moins de 3 500 habitants, n'ayant pas d'obligation d'application de la parité, 32,2 % de femmes ont été élues. 48 % dans les villes de plus de 3 500 habitants. Le pourcentage global comprenant toutes les villes est de 35 %.

Le pourcentage de femmes conseillères municipales en 2008 selon les formations politiques :

PCF : 44,4 % - Divers gauche : 40,8 % - PS : 42,2 % - UMP : 40,8 % - UDFD : 39,9 %

Total : 70 240 femmes - 74 477 hommes

Par contre, le pourcentage de femmes maires toutes villes confondues est de 13,8 %

Pourcentage de femmes maires en 2008 en fonction du nombre de villes détenues par les formations politiques :

Ville de moins de 3 500 habitants :

PCF : 7,3 % - Divers gauche : 14,3 % - PS : 9,9 % - UMP : 9,9 % - UDFD : 6,8 %

Villes de plus de 3500 habitants

PCF : 13 % - Divers gauche : 11,3 % - PS : 11,2 % - UMP : 7,5 % - UDFD : 7,3 %

Les enseignements, chiffres à l'appui, des élections municipales, font apparaître deux éléments : lorsqu'il s'agit d'un scrutin de listes à la proportionnelle et de lois contraignantes, le pourcentage de femmes conseillères municipales tend à atteindre les 50 %, alors que, sans aucune contrainte législative concernant la fonction de maire, le pourcentage de femmes maire reste faible puisqu'il est en 2008 de 13,8 % pour 7,5 % en 1995 et 10,9 % en 2001.

CANTONALES

En ce qui concerne cette élection, notons qu'elle a lieu au scrutin uninominal et qu'à cela s'ajoutait cette année la mise en place de suppléant, dispositif électoral que nous avons alors dénoncé et qui se vérifie dans les résultats de cette élection, la majorité des candidates étant suppléantes. Puisqu'en 2004 elles étaient 222 femmes sur un total de 2034 conseillers généraux, soit 10,9 %, et qu'en 2008 elles sont 264 sur total de 2020 conseillers généraux, soit 13,1 %.

Résultats par formation politique, les pourcentages sont les suivants :

PCF : 17,1 % - Divers gauche : 9,5 % - PS : 17,4 % - UMP : 10,7 % - Divers droite : 9,6 %

Les résultats sont parlants et les volontés politiques ne suffisent pas, quand la loi n'est pas directement contraignante, les stratégies électorales continuent à primer face à la démocratie. Même si nous nous satisfaisons de voir que le PCF est à l'avant-garde sur cette question, l'action pour une pleine égalité reste à l'ordre du jour.



nous continuons notre campagne de pétitions

le 25 novembre 2008 n'était qu'une étape

PETITION pour une loi-cadre contre les violences faites aux femmes

France, 2008, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. Tout le monde se désole. Mais disposons-nous vraiment de toutes les mesures nécessaires pour combattre les violences faites aux femmes ? Toutes les violences faites aux femmes.

Pourquoi la loi ne prend-elle pas en compte la prévention des violences faites aux femmes et laisse chacun-e se débrouiller dans son coin ?

Pourquoi les violences psychologiques sont-elles reconnues au travail sous le nom de harcèlement moral et non pas dans le couple ?

Pourquoi la solidarité nationale ne se décline-t-elle pas financièrement auprès des victimes les plus démunies ?

Pourquoi une femme qui se sent menacée ne peut-elle bénéficier d'une protection urgente ?

Pourquoi sont-elles si peu à porter plainte (8 % des femmes de 20 à 59 ans victimes de viol, chiffres ENVEFF) ?

Il est temps que la France adopte un ensemble de mesures intégrées et globales pour combattre ce fléau social, comme l'ont fait l'Espagne et la Suède.

Le Collectif national pour les Droits des Femmes, soutenu par d'autres associations féministes, a rédigé une proposition de loi-cadre pour combattre ces violences, qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée par le Groupe de la gauche démocratique et républicaine.

Je signe pour que la discussion de cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat.

retourner à
PCF
2 place du
Colonel-Fabien
75019 Paris
ou signature
en ligne sur
le site du PCF

Nom, prénom	Ville	Signature



actions unitaires

Afin que cesse la mise en danger de 200 000 femmes en Europe qui n'ont pas le droit d'avorter et qui ont recours, pour beaucoup d'entre elles, à l'avortement clandestin, nous appelons les femmes et les hommes à signer cet appel pour le droit à l'avortement en Europe.

APPEL EUROPEEN

le combat d'Alicja est notre combat

L'histoire d'Alicja Tysiac, jeune femme polonaise, souffrant d'un grave handicap visuel, qui s'est vu refuser un avortement malgré ce handicap, met douloureusement en évidence la situation tragique des femmes qui aujourd'hui en Europe sont privées de leurs droits fondamentaux.

Alicja a gagné son procès contre le gouvernement polonais devant la Cour européenne de Justice à Strasbourg, qui a reconnu le non respect de ses droits individuels ; mais elle est toujours en butte aux pressions et aux menaces des intégristes catholiques.

En **Pologne**, mais aussi en **Irlande**, à **Chypre**, à **Malte**, en **Andorre**, et maintenant en **Lituanie**, les femmes sont en butte à des restrictions au droit à l'avortement ou à son interdiction pure et simple, dans de nombreux autres pays ce droit est contesté ou menacé par la montée des intégrismes religieux.

Sur la question des droits sexuels et reproductifs, comme sur les autres droits, **nous demandons l'harmonisation des droits des femmes sur les législations les plus avancées et les plus progressistes** et nous appelons les féministes de tous les pays d'Europe à porter cette exigence via des lettres, demandes d'audience, délégations auprès des ambassades de ces pays, et à nous tenir informées de leurs démarches et de leurs résultats.

Le mouvement féministe européen représente une force sociale critique qui travaille à construire une autre Europe, démocratique laïque et pacifiste. Unissons nous contre l'obscurantisme.

L'Initiative féministe européenne pour une autre Europe (IFE –EFI) avec un premier groupe d'associations féministes européennes,

le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), le collectif national pour les droits des femmes (CNDF) FR, la coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) FR, l'association "Femmes Solidaires" FR, le réseau féministe Ruptures FR, le collectif de pratiques et de réflexions féministes Ruptures FR, Pro choix FR, le collectif Droits des femmes/féminisme du PCF, l'association des centres d'interruption volontaire de grossesse et de contraception (ANCIC) FR, le collectif 13 droits des femmes FR, l'association Rien sans Elles FR, l'Union des Femmes de la Martinique, la Marche Mondiale des Femmes France, Femmes contre les Intégrismes Lyon, Wanda Nowicka chairwoman of Federation for Women and Family Planning Poland, L'Association polonaise des Rationalistes, la Racja Poland Teresa Jakubowska, Ewa Dabrowska-Szulc, Présidente de l'Association "Pro Femina" Poland, Katarzyna Bratkowska, "Same o Sobie", Rete Donne PRC Regione Lombardia, GRUP de DONES a la reflexio i l'accio responsable pour l'ANDORRE de la défense du droit à l'avortement, FI Sweden, Internationale Vrije Vrouwen Stichting Netherlands, IFE Belgique... (*)

appellent à une campagne européenne coordonnée pour faire entendre l'exigence des féministes d'Europe d'une reconnaissance dans tous les pays du droit imprescriptible des femmes à disposer de leur corps, du droit à l'information, à la contraception, à l'avortement libre et gratuit.

(*) Le recueil de signatures est en cours au niveau européen. Joignez-vous à cet appel.

Contact- coordination : ife@efi-europa.org

Préciser votre nom, prénom, email, adresse, association ou organisation, pays

11-12-13-14
décembre

Congrès : la grande Arche de la Défense

Tee-shirts

Des **tee-shirts Égalité** sont à votre disposition. Nous avons pris cette initiative pour deux raisons : rendre plus "visible", plus attractif notre engagement lors de manifestations publiques de tous types dans tous lieux et permettre à notre commission de dégager de l'argent pour le Parti. Le coût est de 10 euros.

Vous pouvez les commander, par téléphone, auprès d'Élisabeth Ackermann, au 01 40 40 11 74 ou nous renvoyer le bon de commande ci-dessous.

BON DE COMMANDE tee-shirts Égalité

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____